DLP 21-12-82085701

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°13

27 Mai 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

A pépins

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER -

Dans les parcelles où la maladie ne s'est pas encore manifestée, on pourra suspendre la protection à partir du 3 Juin dans les régions situées jusqu'à 500-600 m. d'altitude et à partir du 15 Juin dans les zones plus tardives .

Dans les parcelles où des attaques sont observées, on renouvellera les traitements en fonction des pluies .

RUGOSITE -

Il est rappelé que la période de sensibilité maximum à la rugosité sur pommes Golden cesse 6 semaines après la floraison .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES -

En régions tardives au-dessus de 500-600 m. d'altitude, l'utilisation d'un produit classique (larvicide) est à effectuer à partir du ler Juin .

En régions précoces le vol a déjà atteint un maximum .Renouveler le traitement en fonction du produit utilisé et de la date d'application .

ACARIENS -

En cas d'intervention sur poiriers préférer l'amitraze (Maïtac, Tudy) si l'on observe des larves de psylles encore jeunes .

OIDIUM -

Sur pommiers choisir, si nécessaire, un produit également efficace sur les acariens .

PUCERON LANIGERE SUR POMMIERS -

Dès l'observation de leur présence, on utilisera un aphicide spécifique à base de pirimicarbe (Pirimor) ou de vamidothion (Kilval, Sépaphid)

PANDEMIS HEPARANA -

Uniquement dans les vergers de pommiers ayant eu des dégâts au printemps (pousses) ou en été 1981 (fruits) effectuer deux traitements à 10 jours d'intervalle à partir du 5 Juin en Vaucluse (l'Isle-sur-Sorgue, le Thor) avec fenvalérate (Sumicidin) : 10 g M.A./hl ou perméthrine (Ambush, Perthrine) : 7,5 g M.A./hl .

COCHENILLES -

Voir ci-dessous .

EXPORTATION DE FRUITS VERS LE CANADA -

Tout producteur et exportateur désireux d'exporter des pommes au Canada est prié de demander le cahier des charges valable pour la campagne 1982-1983, soit par l'intermédiaire de l'AFCOFEL et de l'INTERFEL ou au siège de la Circonscription Phytosanitaire Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud. CPPAP N° 478 AD

P 182

MINEUSE CERCLEE -

Dès l'apparition des premières mines, déjà visibles en zones précoces, appliquer méthomyl (Lannate) : 60 g M.A./hl ou méthidathion (Ultracide) : 40 g M.A./hl, ce dernier étant seul efficace contre le Carpocapse .

A noyau

OIDIUM -

Sur abricotiers, pêchers et nectarines maintenir la protection des variétés sensibles .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

Poursuivre la protection des très jeunes arbres (en formation ou en pépinière) .

FORFICULE -

Dès l'apparition des dégâts sur pêchers, une application nocturne de naled (Ortho-dibrom) : 100 g M.A./hl, applicable jusqu'à 8 jours de la récolte est recommandée .

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHERS -

Voir ci-dessous .

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER -

Sur les variétés sensibles, il est conseillé d'appliquer un traitement dès la récolte terminée et à l'apparition des premières taches sur les autres variétés . Utiliser le manèbe à 160 g M.A./hl

MOUCHE DE LA CERISE -

Renouveler la protection tous les 10 jours (ou tous les 15 jours avec deltaméthrine) en tenant compte du délai d'utilisation avant récolte .
En régions les plus tardives (en dessus de 500 m.) le premier traitement sera appliqué à partir du 10 Juin (Buoux, Murs, Beaumont-du-Ventoux) avec les insecticides classiques et dès réception avec la deltaméthrine (Décis), voir notre dernier Bulletin

ROUILLE DU PRUNIER -

Sur les variétés sensibles, on appliquera un traitement à base de manèbe ou de mancozèbe à 160 g M.A./hl ou zirame à 180 g M.A./hl .

Toutes espèces fruitières

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier sur pêchers) -

Intervenir à l'apparition des jeunes larves début Juin en régions précoce et moyenne avec un produit à base de méthidathion (Ultracide) : 40 g M.A./hl ou oléoparathion (nombreuses spécialités) : 25 g M.A./hl .

Divers

CEDRES et CYPRES - On observe particulièrement sur ces deux espèces une forte pullulation de pucerons provoquant un dessèchement du feuillage .
Dans ces cas on traitera sans tarder avec le pirimicarbe (Pirimor) à raison de 37,5 g M.A./hl ou la phosalone (Azofène, Zolone) : 60 g M.A./hl .

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

MATSUCOCCUS FEYTAUDI -

La période favorable aux traitements dirigés contre les larves de la cochenille responsable du dépérissement du pin maritime est terminée dans tous les secteurs.
Il y a donc lieu de suspendre toutes les interventions du littoral à l'arrière-pays en 1982 contre ce ravageur .

VIGNE

MILDIOU -

Depuis notre dernier Bulletin, les conditions n'ont toujours pas été favorables à la germination des oeufs d'hiver dans l'ensemble de la région.

Dans le Var, un seul nouveau foyer limité à quelques feuilles a été découvert entre Gonfaron et Le Luc, ce qui porte seulement à deux le nombre des foyers primaires dans cette zone du département ayant recu fin Avril des pluies supérieures à 30 mm. Ces parcelles incriminées ont été traitées.

En conséquence, à l'approche de la floraison on pourra avoir une attitude variable suivant les situations et suivant l'organisation de chaque exploitation.

- Dans le Var, là où les pluies d'Avril ont été importantes, c'est-à-dire du littoral de La Garde - Bormes-les-Mimosas au Luc, une intervention en début de floraison peut se justifier.
- Ailleurs, vu la sécheresse persistante l'état du sol exige de très gros orages pour produire des contaminations primaires. Il est donc possible d'attendre ces conditions pour commencer la protection, un traitement de sécurité en début de floraison ne se justifie pas.

Toutefois pour les viticulteurs ne pouvant traiter l'ensemble de leur exploitation en deux jours, ou ne pratiquant pas la non culture qui permet le passage des pulvérisateurs aussitôt après la pluie, on peut admettre un traitement de sécurité en début de floraison.

REMARQUE : Un abonnement gratuit est offert pour toute découverte de foyer primaire (foyers actuellement à rechercher seulement dans le Sud du Var).

OIDIUM -

Les attaques sont graves dans les parcelles mal protégées des cépages sensibles comme le Carignan où le champignon est présent sur grappe. Attention aux autres cépages, où les attaques sont visibles parfois sur grappes avant de l'être sur feuilles.

Il est rappelé qu'un traitement est indispensable à la floraison. Le soufre en poudrage permet une bonne pénétration dans la grappe. De plus le poudrage facilite la fécondation des fleurs.

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Les glomérules pourront être dénombrés dans les zones les plus précoces vers le 4 Juin. Le seuil d'intervention est de 200 glomérules pour 100 grappes.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol est terminé en région précoce. Suspendre la protection pour le moment

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol de première génération a débuté en zone précoce.

Dans les parcelles à fort taux d'infestation, effectuer un premier traitement aux alentours du 7 Juin, sinon attendre la deuxième génération pour traiter. Produits utilisables : azinphos-éthyl et méthyl 40 g M.A./hl (Gusathion), parathion-méthyl 40 g M.A./hl (nombreuses spécialités), méthidathion 30 g M.A./hl (Ultracide), tetrachlorvinphos 150 g M.A./hl (Gardona)

THRIPS DU POIREAU -

Cet insecte minuscule, pullule actuellement dans la plupart de vos semis. Utilisez en alternance, la deltaméthrine 1,75 g M.A./hl ou la cyperméthrine 3 g M.A./hl (Ripcord) avec un des produits valables contre la teigne du poireau

PUCERONS DES CULTURES LEGUMIERES -

Attention aux pullulations très fréquentes sur de nombreuses espèces (tomate, melon chou). En période de floraison, utiliser un insecticide non toxique pour les abeilles.

ARBRES FRUITIERS (suite) COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier) -

En vergers contaminés, on observe l'apparition des premières larves. Intervenir immédiatement avec méthidathion (Ultracide) 40 g M.A./hl et renouveler ce traitement 16 jours après en vergers gravement contaminés.